

Fiche action 2

Actions de nutrition santé dont le soutien à la volaille de qualité



DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Lancé en 2001, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition (comprenant l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité). Actuellement le PNNS 4 (2019-2023) se décline en 10 mesures phares.

Concernant la consommation de viande, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) recommande de privilégier la volaille et de limiter les autres viandes à 500g par semaine (bœuf, porc, veau, mouton, chèvre, cheval, sanglier, biche) correspondant à 3 ou 4 steaks par semaine. Il est également conseillé de limiter les produits transformés à base de volaille qui généralement sont trop riches en graisse et en sel et qui peuvent être ultra-transformés. En 2024, chaque Français a consommé en moyenne 31,6 kg de volaille sur l'année, elle est donc devenue la viande la plus consommée en France. Néanmoins, la filière avicole française doit se préserver face aux importations à bas coût : 41% de la volaille consommée est importée et peu qualitative.

La Bresse bourguignonne regroupe l'ensemble de la production de la volaille de Bresse de Saône-et-Loire soit plus de la moitié des volumes produits sur la zone d'appellation (Saône-et-Loire, Ain et Jura). Il s'agit de la seule volaille à avoir une Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C) depuis 1957, devenue Appellation d'Origine Protégée (A.O.P) européenne. Le cahier des charges de l'AOP avec notamment des bâtiments avec au maximum 12 volaille/m², un minimum de 10m² de parcours enherbé/volaille, un âge à l'abattage entre 21 et 23 semaines (contre environ 5 semaines pour les poulets de chair intensif) confère à la volaille de Bresse sa qualité exceptionnelle.

Face aux difficultés rencontrées par cette filière locale (grippe aviaire, prédateurs, vols, très forte concurrence avec des produits importés, recul sur le marché, chute du nombre d'exploitations, baisse du cheptel, etc.), il convient d'aider les professionnels qui ont engagé une opération de restructuration et de nouvelles actions au sein de structures comme le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse (CIVB) et la récente Coopérative des éleveurs appelée « Coop Bresse Volaille ».

Description de l'action :

1. Mise en œuvre des recommandations du PNNS via le Contrat Local de Santé (CLS)
 - ⇒ Animer cet axe du Projet Alimentaire Territorial avec la chargée de mission santé du Pays de la Bresse bourguignonne afin d'y apporter un éclairage santé ;
 - ⇒ Accompagner la mise en place d'ateliers pratiques de cuisine santé et budget maîtrisé pour aller vers une alimentation durable qui tienne compte des recommandations du PNNS ;
 - ⇒ Accompagner à la mise en œuvre de temps forts collectifs (Semaine du goût, forums santé-alimentation...) qui mettent en œuvre le PNNS ;
 - ⇒ Développer des actions d'éducation à la nutrition et à la santé alimentaire ;
 - ⇒ Engager le territoire dans une réflexion pour devenir « Collectivité active du PNNS ».
2. La volaille de Bresse, alliée santé du territoire
 - ⇒ Renforcer la connaissance sur les caractéristiques nutritionnelles de la volaille ;
 - ⇒ Promouvoir une consommation raisonnée de protéines animales de qualité nutritionnelle (volaille blanche locale) via la création d'outils et d'actions de sensibilisation ;

- ⇒ Contribuer à l'amélioration des pratiques alimentaires sur le territoire via le déploiement en restauration.

Résultats attendus :

- Renforcer le lien entre alimentation locale, santé et patrimoine agricole ;
- Rendre accessible la volaille de Bresse, produit local emblématique de qualité ;
- Soutenir la filière volaille en intégrant les enjeux de santé publique via une nouvelle approche santé publique ;
- Augmenter le nombre de projets alimentation santé à destination du grand public avec une attention particulière sur les enfants et les publics précaires ;
- Renforcer les synergies de travail entre agriculture, santé et social ;
- Signer la charte « Collectivité active du PNNS ».



PILOTAGE DE L'ACTION

Pilotes : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et Coop Bresse volaille

Partenaires : CIVB, Office du Tourisme de la Bresse bourguignonne, organisateurs des Glorieuses, CUMA Grains de Saveurs, Diététiciens-nes, CPTS, Cuisiniers, CCAS, Restauration collective, DRAAF, ARS, Rectorat, MSA, VOLABRESO, Béchanne, Promotion Santé...



MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Moyens humains : Temps d'animation PAT et CLS

Estimation du montant prévisionnel du projet :
à définir

Financement de l'action :

ARS (Projet FIR axe nutrition santé)

CPAM : AAP

Département de Saône-et-Loire : Actions en faveur de l'agriculture

FEADER régional : Mesure 77.05 LEADER



ÉVALUATION

Description :

- Nombre de supports diffusés
- Nombre de participants aux ateliers et événements
- Nombre de repas servis intégrant la volaille de Bresse en mode « nutrition santé »
- Taux de satisfaction des participants et des cuisiniers
- Nombre d'action nutrition santé mises en place
- Signature de la charte « Collectivité active du PNNS »
- Nombre d'actions menées par le Contrat Local de Santé (CLS) du territoire qui sont également inscrites dans le plan d'action du PAT

Fréquence de mesure : annuelle

Responsable du suivi : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2025-2030



PÉRIMÈTRE DE L'ACTION

Pays de la Bresse bourguignonne



PUBLIC CIBLE

Professionnels et habitants du territoire



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

